



## CIRCULAIRE N° 3619 DU 16/06/2011

<b>CIRCULAIRE</b>	Informative	Administrative	Projet
<b>OBJET</b>	<b>DÉVELOPPER DES ACTIONS D'ÉDUCATION INTERCULTURELLE – APPEL À PROJETS 2011-2012</b>		
<b>DESTINATAIRE</b>	Direction	Fondamental et secondaire	
<b>RÉSEAUX</b>	Tous		
<b>PÉRIODE</b>	2011-2012		
<b>ÉMETTEUR</b>	Administration - Direction générale de l'Enseignement obligatoire		
<b>SIGNATAIRE</b>	Lise-Anne HANSE		
<b>CONTACT</b>	Christelle LADAVID (02 690 83 59, <a href="mailto:christelle.ladavid@cfwb.be">christelle.ladavid@cfwb.be</a> )		
<b>DOCUMENTS À RENVOYER</b>	<b>OUI</b>		
<b>DATE LIMITE D'ENVOI</b>	<b>17 octobre 2011</b>		
<b>NOMBRE DE PAGES</b>	6 pages et 1 formulaire annexé (4 pages)		
<b>MOTS-CLÉS</b>	Appel à projets – Éducation interculturelle - Ouverture aux cultures et aux langues – Langue et Culture d'Origine		

- À Monsieur le Ministre-Président, membre du Collège de la Commission communautaire française, chargé de l'Enseignement ;
- À Madame et Messieurs les Gouverneurs ;
- À Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux Pouvoirs de tutelle des Communes ;
- Aux Directions et Pouvoirs organisateurs des écoles maternelles et primaires ordinaires et spécialisées organisées ou subventionnées par la Communauté française ;
- Aux Directions et Pouvoirs Organisateur des écoles secondaires ordinaires et spécialisées organisées ou subventionnées par la Communauté française ;
- Aux Organes de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs.

**Pour information :**

- Au Service général de l'Inspection ;
- Aux associations de parents.



## Développer des actions d'éducation interculturelle - Appel à projets

Madame, Monsieur,

Pour la quatrième année consécutive, la Communauté française propose de soutenir et valoriser les initiatives dans le domaine de **l'éducation interculturelle**.

Je vous invite dès lors à prendre connaissance de l'**appel à projets** suivant **visant à développer ce type d'action** pendant l'année scolaire prochaine.

### 1. Cadre

Cet appel à projets action se situe dans la ligne de l'article 6 du Décret Missions, à savoir, préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures.

La mise en place de cet appel à projets poursuit principalement les **objectifs suivants** :

- impliquer les élèves dans des actions d'éducation à la diversité culturelle ;
- lutter contre le racisme et la xénophobie ;
- éduquer à la citoyenneté ;
- développer le « mieux vivre ensemble ».

Il invite donc les écoles à **valoriser, développer ou imaginer une dimension interculturelle dans le cadre de leurs cours**<sup>1</sup> pendant l'année scolaire 2011-2012.

#### **NATURE DES ACTIVITÉS**

Les activités proposées devront nécessairement :

- s'intégrer dans le projet d'établissement et dans le vécu d'école ;
- être construites par une équipe composée au minimum du (des) titulaire(s) de la classe ou du cours et un partenaire extérieur (enseignant(s) LCO, association(s), ...) ;
- comporter **une ou plusieurs dimension(s) culturelle(s)** clairement identifiée(s) (la dimension linguistique peut être associée à la dimension culturelle<sup>2</sup>) ;

---

<sup>1</sup> Si nécessaire, des exemples d'activités répondant aux attentes de cet appel à projets sont consultables sur [www.enseignement.be/lco](http://www.enseignement.be/lco) (rubrique « Bonnes pratiques »).

- ouvrir à **plusieurs cultures / langues** (représentées dans la classe, dans l'école ou en dehors) ;
- aboutir à une **action ou réalisation concrète**.

Une **subvention de 1.500 € maximum** pourra être octroyée à chaque projet sélectionné. Un seul projet par établissement scolaire (le cas échéant par implantation) pourra être soutenu.

Chaque établissement sélectionné devra introduire un **bilan sur les actions** menées et les **justificatifs des frais** engagés pour le 15 juin 2012.

## 2. Qui peut introduire un projet ?

Cet appel à projets est ouvert aux établissements scolaires de la Communauté française, tous niveaux et réseaux confondus.

Les projets doivent être introduits et signés par le chef d'établissement ou le Pouvoir organisateur concerné via le formulaire prévu à cet effet.

## 3. Critères de sélection et indicateurs

Parmi les projets qui seront déposés, un budget de soutien sera octroyé aux projets qui répondent au mieux aux critères et indicateurs repris ci-dessous. Ceux-ci sont axés tant sur le **processus** que sur le **résultat**.

### Élaboration du projet

- Intervention de partenaires extérieurs
- Référence à des projets réalisés, des bonnes pratiques, des ouvrages ou études sur le sujet
- Collaboration et concertation entre enseignants et partenaires éventuels
- Implication des élèves

### Pertinence du projet

- Adéquation à l'article 6 du Décret Missions
- Référence explicite au projet d'établissement
- Sens du projet par rapport au contexte spécifique ou local : lien avec le public des élèves, le quartier, la dynamique de l'école, ...
- Finalités et valeurs développées - Apprentissages visés
- Transdisciplinarité Complémentarité avec les apprentissages disciplinaires
- *Transférabilité* du projet (effet « boule de neige ») au sein de l'école, à l'extérieur

---

<sup>2</sup> « *Éveil aux langues* » C. Blondin (ULg) ; « *Raconte-moi ta langue* » C. Hélot et A. Young (IUFM de Strasbourg) ; « *Comparons nos langues* » N. Auger (Université de Montpellier III) ; ...

### **Compétences interculturelles développées**

- Ouverture à l'autre : meilleure connaissance, reconnaissance, valorisation
- Décentration de son propre cadre de référence - Compréhension des références propres à d'autres cultures
- Réflexion sur ce que nous sommes et la manière dont nous vivons ensemble
- Communication démocratique et interculturelle
- Capacité à prendre de la distance par rapport aux stéréotypes et préjugés

### **Dimensions culturelles traitées**

- Activités associant les apports de diverses cultures : éviter *l'ethnocentrisme* (mono ou biculturel)
- Projet ou thème traité abordant plusieurs dimensions, aspects, domaines culturels et/ou linguistiques
- Dépasser le visible, les apparences, les stéréotypes pour éviter les dérives de *folklorisation* - *ethnisation* – *tourisme* – *exotisme* - ...

### **Démarche pédagogique : mise en œuvre de méthodes actives**

- Sens de l'activité et des apprentissages pour les élèves
- Questionnement véritable des élèves - Activités de recherche et de production
- Interactions – Échanges - Collaboration
- Approche pluri ou interdisciplinaire
- Réalisation(s) concrète(s) et/ou action(s) vers l'extérieur
- Attractivité des supports visuels et/ou auditifs utilisés et/ou créés : livres de contes, reproductions d'œuvres, photos, bandes sonores, musiques, ...<sup>3</sup>
- Pertinence des personnes ressources invitées (témoins, familles, experts, ...)

**Les projets axés sur le financement de la fête de l'école ou de projets humanitaires non initiés par les élèves ne pourront pas être soutenus dans le cadre de cet appel à projets.**

**Les dépenses en personnel enseignant et de mobilier (en ce compris informatique) ne pourront pas être prises en compte.**

## **4. Suivi du projet**

Chaque établissement sélectionné devra rentrer à l'administration un **rapport sur les actions** menées.

Ce rapport devra **nécessairement** reprendre les lignes du parcours pédagogique (compétences visées – étapes – méthode et supports pédagogiques utilisés – évaluation des apprentissages) ainsi qu'un bilan

---

<sup>3</sup> Il convient à ce sujet d'attirer votre attention sur les droits à l'image, les droits d'auteur, ...

réflexif (témoignages des élèves, des enseignants). Dans cette perspective, un canevas vous sera communiqué lors des résultats de la sélection.

Par ailleurs, au cours du troisième trimestre de l'année scolaire 2011-2012, une **valorisation des actions particulièrement réussies** sera envisagée (publication sur le site [www.enseignement.be/lco](http://www.enseignement.be/lco) et, par exemple, présentation lors d'une séance plénière organisée par la Communauté française).

## 5. Procédure de sélection

Un **jury** sera mis en place et présidé par la DG Enseignement obligatoire. Il sera **composé** :

- du chargé de mission pour l'Éducation interculturelle (DGEO) ;
- d'un représentant de la Ministre en charge de l'Enseignement obligatoire ;
- d'un représentant de chaque organe de représentation et de coordination des Pouvoirs organisateurs ;
- d'un Inspecteur de l'Enseignement fondamental ordinaire de la Communauté française ;
- d'un Inspecteur de l'Enseignement secondaire ordinaire de la Communauté française ;
- d'un Inspecteur de l'Enseignement spécialisé de la Communauté française ;
- d'un représentant du Centre Bruxellois d'Action Interculturel (CBAI) ;
- d'un représentant de CGé, ChanGements pour l'égalité ;
- d'un expert en pédagogie interculturelle.

Les étapes de cette procédure seront les suivantes :

**1°** Le jury recevra les **candidatures au plus tard le lundi 17 octobre 2011**, le cachet de la poste faisant foi.

La chargée de mission pour l'Éducation interculturelle se tient à la disposition des équipes éducatives en cas de besoin (élaboration du projet, mise en œuvre, ...) : [patricia.polet@cfwb.be](mailto:patricia.polet@cfwb.be) - 02 690 83 55.

**2°** Le jury vérifiera en priorité l'adéquation du projet avec les critères tels que définis dans le présent appel à projets.

**3°** Le jury communiquera les **résultats** de la sélection à partir du lundi 28 novembre 2011.

**4°** Un **portefeuille de lecture** sera adressé aux écoles qui auront remis un projet.

**5°** Les activités d'éducation interculturelle proposées devront au minimum être organisées entre le mois de janvier 2012 et le mois d'avril 2012.

6° Le chargé de mission pour l'Éducation interculturelle se rendra **sur le terrain** pour constater la mise en œuvre des actions annoncées.

7° Pour **le vendredi 15 juin 2012**, les écoles devront rentrer à l'administration un **rapport sur les actions** menées et les **justificatifs des frais** engagés.

8° Les **subventions** seront **liquidées** sur base des justificatifs et de l'accord du Comité d'accompagnement au plus tard le lundi 3 septembre 2012.

## 6. Divers

Pour terminer, je tiens à vous rappeler que la Communauté française favorise des projets d'échanges à travers les programmes eTwinning et Comenius pour lesquels vous trouverez des informations sur les sites suivants : [www.enseignement.be/etwinning](http://www.enseignement.be/etwinning) et [www.aef-europe.be/index.php?Rub=comenius](http://www.aef-europe.be/index.php?Rub=comenius).

En vous remerciant de votre intérêt.

Pour la Directrice générale absente,  
Le Directeur général adjoint,

Marc VAN RIET



**APPEL À PROJETS - ANNÉE SCOLAIRE 2011-2012 -**  
**« DÉVELOPPER DES ACTIONS D'ÉDUCATION INTERCULTURELLE »**  
**Formulaire de candidature**

**À retourner pour le lundi 17 octobre 2011 au plus tard à l'adresse suivante :**

Direction générale de l'Enseignement obligatoire – À l'attention de Christelle LADAVID  
Rue Adolphe Lavallée, 1 (3F333) - 1080 Bruxelles

I En remplissant le présent formulaire, veillez à être lisible et à compléter uniquement les espaces prévus à cet effet. Si nécessaire, vous pouvez joindre des annexes.

## 1. Titre du projet

## 2. Porteurs du projet

**Établissement scolaire :**

**Nom et prénom du chef d'établissement :**

**Niveau :** Fondamental ordinaire – Secondaire ordinaire - Fondamental spécialisé - Secondaire spécialisé \*

**Réseau :** CF – OS – LSC – LSNC \*

**Adresse :**

**Code postal :**                      **Localité :**

**Tél. :**                                      **Fax :**                                      **Courriel :**

**Population scolaire :**

**Personne responsable du projet** (nom et prénom) :

**Classe(s) concernée(s) :**

**Nombre d'élèves concernés :**

**Enseignant(s) associé(s) au projet** (nom, prénom et qualification ÷ exemple : AESI en langues germaniques) :

**Partenariat LCO :** OUI – NON \* **Si oui, avec quels pays :** CHINE - ESPAGNE – GRÈCE - ITALIE – MAROC – PORTUGAL – ROUMANIE – TURQUIE \*

(\* Biffer les mentions inutiles)

**Autres partenaires associés au projet :**

**Matières concernées :** TOUTES - À PRÉCISER \* :

(\* Biffer les mentions inutiles)

### 3. Décrivez brièvement votre projet

### 4. Plan d'actions

Quand comptez-vous lancer votre projet ?

Quand sera-t-il terminé ?

**DESCRIPTIF**<sup>4</sup>:

**Élaboration de votre projet :**

**Pertinence du projet :**

---

<sup>4</sup> Pour chacune des rubriques suivantes, veuillez vous rapporter aux critères de sélection et expliciter votre projet en référence à ceux-ci.

**Intentions pédagogiques :**

**Mise en œuvre des activités prévues en mettant en évidence des moments clés de la démarche « interculturelle » :**

**Résultats attendus :**

**Évaluation du projet :**

## 5. Projet d'établissement

Une copie de votre projet d'établissement doit être annexée à ce formulaire.

## 6. Budget sollicité

Décrivez précisément les dépenses financières que votre projet implique (achat d'outils pédagogiques ou de matériel divers, organisation de visites à l'extérieur, contribution de personnes ressources extérieures, ...) :

*i Ne seront soutenues que les dépenses mentionnées ici et acceptées par le jury de sélection.*

Description des dépenses	Montant en €
1.	€
2.	€
3.	€
4.	€
5.	€
<b>TOTAL</b> (soutien de maximum 1.500 €)	<b>€</b>

Si la réalisation de votre projet coûte plus de 1.500 €, précisez le coût total :

Merci de préciser également les autres sources de financement du projet :

Signature du chef d'établissement ou du Pouvoir organisateur concerné et date :

